

Formation des médecins inspecteurs de santé publique

École nationale de la santé publique, Rennes

Responsable pédagogique

B. BASSET (Rennes)

Renseignements administratifs

Concours de recrutement
Ministère des Affaires sociales, bureau FGS3
1, place de Fontenoy
75390 PARIS 07 SP
Tél. : 40 56 42 73

Scolarité

École nationale de la santé publique, filière MISP
Avenue du Professeur Léon Bernard
35043 Rennes Cédex
Tél. : (16) 99 28 27 38

Accès à la formation et public concerné

Les praticiens sont recrutés par concours national organisé par le ministère chargé de la Santé.

Les conditions d'accès sont les suivantes :

- *Concours externe* : doctorat en médecine et diplôme de santé communautaire ou de santé publique. À défaut de diplôme de santé publique, une formation ou une expérience en santé publique peuvent faire bénéficier d'une dérogation.

- *Concours interne* : médecins fonctionnaires et agents de l'État, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, ou médecins en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale.

NB : la réussite au concours de recrutement permet au praticien d'être rémunéré dès le début de la formation.

Objectifs

Le diplôme de santé publique, qui permet la titularisation dans le corps des médecins inspecteurs de santé publique est une formation professionnelle approfondie dont l'objectif principal est de former des médecins de santé publique, administrateurs de santé dans les services du ministère chargé de la Santé.

Le but de cette formation initiale est de permettre aux praticiens :

- de maîtriser les outils méthodologiques nécessaires à l'exercice du métier, de bien appréhender le cadre de l'action de santé publique de l'État ;
- d'être des conseillers techniques s'insérant dans le processus de décision des services de l'État ;
- de devenir des interlocuteurs privilégiés des partenaires extérieurs de l'État : hôpitaux, établissements médico-sociaux, associations... ;
- d'être prêts à comprendre et anticiper les évolutions du système de santé.

Modules

- Méthodes en santé publique
- Droit administratif
- Systèmes de santé et politique
- L'hôpital
- Planification, programmation, évaluation
- Missions d'inspection
- Communication
- Santé et environnement
- Éducation pour la santé
- Économie de la santé
- Sociologie des organisations

Débouchés

La réussite au diplôme de santé publique à l'issue de l'année de formation entraîne la titularisation du praticien dans les services du ministère chargé de la Santé (Ddass, Drass ou administration centrale).

Déroulement

Cette formation se déroule sur un an et comprend un apport théorique et méthodologique à l'ENSP de Rennes et des stages pratiques dans les services déconcentrés du ministère (Ddass ou Drass).

Les huit métiers préparés à l'ENSP

Directeur d'hôpital

Infirmier général

Directeur d'établissement social

Inspecteur des affaires sanitaires et sociales

Médecin inspecteur de santé publique

Pharmacien inspecteur de santé publique

Ingénieur d'études sanitaires

Ingénieur du génie sanitaire